

Objet : Compte rendu des décisions du Président

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2005, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président expose à l'Assemblée les décisions prises récemment :

- N°053/06 Création d'une régie de recettes au siège social du syndicat mixte à Saint Chinian concernant la vente des topo-guides de randonnées pédestres, le guide patrimonial et architectural et l'inventaire du patrimoine des communes de Saint Chinian et Cessenon.
- N°054/06 Création d'une régie de recettes au siège social du syndicat mixte à Saint Chinian pour l'encaissement des photocopies délivrées à toute personne extérieure au syndicat.
- N°055/06 Contrat avec l'entreprise Terre neuves / Sitea suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant la réalisation d'une étude paysagère.
Coût du marché : 66 677 €uros TTC.
- N°056/06 Contrat avec l'agence de communication AO C suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant la conception graphique, l'impression et la livraison de supports de communication culturelle.
Coût du marché : 30904,64 € TTC pour les 4 tranches fermes (les 4 festivals)
Tranche optionnelle d'un montant de 8 903,02 € TTC pour le 1^{er} numéro et 7 116,20 €uros TTC pour les numéros suivants. (Agenda culturel)
Le marché est conclu pour une durée de 1 an reconductible 2 fois.
- N°057/06 Contrat avec la SARL Mirettes et belles oreilles suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché de sonorisation et d'éclairage des spectacles retenus pour les quatre événements culturels organisés par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.
Le marché est passé sous forme de marché à bons de commande pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2007, renouvelable 2 fois par reconduction expresse.
Le marché est conclu sur un bordereau de prix unitaires
- N°058/06 Contrat avec le Producteur de Rire Attitude, pour le spectacle "la valse des fonctionnaires" le 10 février 2007 à la salle polyvalente de Neffiès, dans le cadre des Hivernales du rire et du Vin.
Coût forfaitaire de la prestation 2 954 € TTC ainsi que la somme de 484 €uros pour leurs déplacements.
- N°001/07 Publicité pour le festival Hivernales du rire et du vin pour la parution d'encarts dans le magazine Olé.
Coût total de la parution : 750 € TTC.
- N°002/07 Contrat avec la SARL Sud Com concernant la diffusion de 80 messages radiophoniques sur radio Nostalgie annonçant les spectacles des Hivernales du Rire et du Vin
Coût forfaitaire de la prestation 881,57 € TTC.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte des décisions prises.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Saint-Chinian, le 29 janvier 2007.

Le Président,
Francis BOUTES